



# Inscription sur les listes électorales

Pendant cette année 2020, ce sont les élections municipales.

Les élections municipales servent à élire les conseillers municipaux.

Les conseillers municipaux vont élire le maire.

Ils sont élus pour une durée de 6 ans.

Les élections auront lieu :

- le dimanche 15 mars 2020  
et
- le dimanche 22 mars 2020.



**Vous devez vous inscrire avant le vendredi 7 février 2020**

Pour vous inscrire sur les listes électorales vous devez :

- être majeur (avoir 18 ans),
- être français ou être d'un pays de l'Union européenne,
- avoir le droit de vote,
- avoir votre adresse officielle à Toulouse,
- habiter à Toulouse depuis au moins 6 mois,
- payer vos impôts à Toulouse depuis 2 ans.

# Quels documents ?

Pour vous inscrire vous devez fournir ces documents :

- **le document CERFA n°12669\*02**

Vous devez aller sur le site internet :

[www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16024](http://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16024)

Vous devez télécharger le Cerfa n°12669\*02.

Vous pouvez le remplir sur internet.

Vous pouvez l'imprimer et le remplir.

- **la photocopie de votre carte d'identité des 2 côtés,**

ou

- **la photocopie de votre passeport avec la photo.**

- **un justificatif de domicile de moins de 3 mois.**

Par exemple : une facture d'électricité, de gaz, d'eau, de téléphone fixe...

Attention : une facture de téléphone portable n'est pas acceptée.

**ou**

- **une attestation de résidence**

Par exemple : des quittances de loyer.

Les quittances de loyer prouvent que vous habitez dans la commune depuis au moins 6 mois.

**ou**

- **un document des impôts depuis au moins 2 ans**

Par exemple : vos impôts locaux.

# Où vous inscrire ?

## A la mairie de Toulouse :

Hôtel de Ville

Place du Capitole

Cour Henri IV

Rez-de-chaussé : porte 12



Prenez la ligne de **métro A**

Vous descendez à la station **Capitole**





Les jours et les horaires d'ouverture de la mairie :

Du lundi au jeudi :

de 8h30  à 17h00 

Le vendredi :

de 8h30  à 16h45 

## Dans une mairie de votre quartier :

Vous trouverez la liste des mairies de quartier de la page 7 à la page 17.

## Par courrier :

Vous préparez tous les documents demandés à la page 2.

Vous devez envoyer tous les documents à l'adresse suivante :

Ville de Toulouse

Service élections et police administrative

Ilot Valade

Batiment Bastide

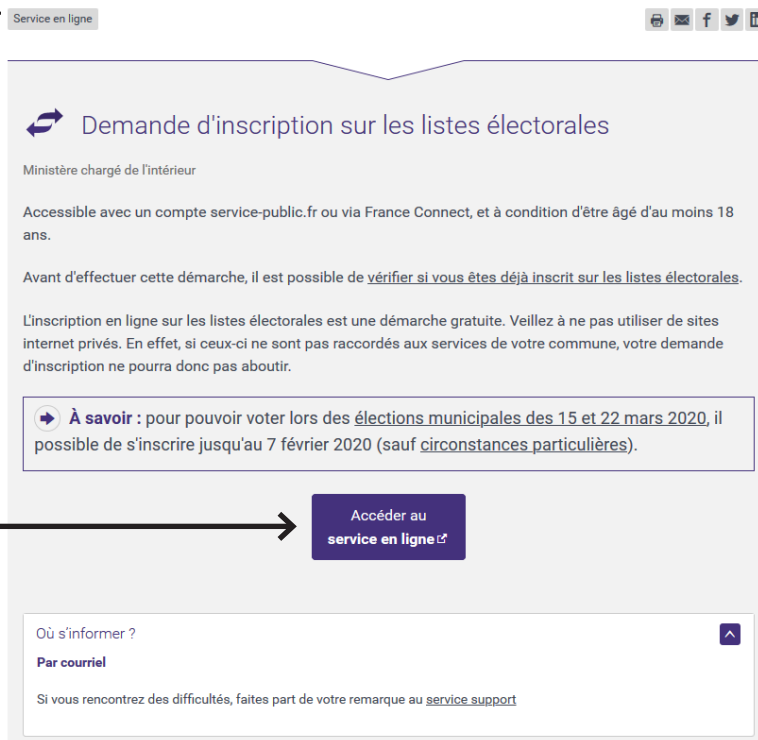
34 rue Pargaminières

31 040 TOULOUSE Cedex 06

## Par internet :

Allez sur le site internet :

[www.service-public](http://www.service-public.fr)



Service en ligne

📄 ✉️ 🌐 📧 📱

### 🔄 Demande d'inscription sur les listes électorales

Ministère chargé de l'intérieur

Accessible avec un compte [service-public.fr](http://service-public.fr) ou via France Connect, et à condition d'être âgé d'au moins 18 ans.

Avant d'effectuer cette démarche, il est possible de [vérifier si vous êtes déjà inscrit sur les listes électorales](#).

L'inscription en ligne sur les listes électorales est une démarche gratuite. Veillez à ne pas utiliser de sites internet privés. En effet, si ceux-ci ne sont pas raccordés aux services de votre commune, votre demande d'inscription ne pourra donc pas aboutir.

➔ **À savoir :** pour pouvoir voter lors des [élections municipales des 15 et 22 mars 2020](#), il est possible de s'inscrire jusqu'au 7 février 2020 (sauf [circonstances particulières](#)).

[Accéder au service en ligne](#)

Où s'informer ?

**Par courriel**

Si vous rencontrez des difficultés, faites part de votre remarque au [service support](#)

Vous devez cliquer sur : Accéder au service en ligne .

Vous devez ensuite créer un compte.

Ce site internet est gratuit.

Vous devez scanner tous les documents.

Vous devez suivre les indications et envoyer tous les documents par internet.

### **Vous êtes une personne majeure sous tutelle :**



Au mois de mars 2019, la loi pour le droit de vote a changé.

Depuis le 25 mars 2019, les personnes sous tutelle peuvent voter.

Vous avez maintenant le droit de voter.

Vous devez vous inscrire sur les listes électorales.

Vous préparez tous les documents demandés à la page 2.

### **Vous avez participé au recensement citoyen :**

Vous êtes inscrit automatiquement.

Vous devez vérifier votre inscription sur internet.

Allez sur le site internet :

[www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE](http://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE)

Vous avez déménagé depuis le recensement citoyen.

Vous devez vous inscrire sur les listes électorales.

### **Vous habitez chez un tiers :**

Un tiers est la personne chez qui vous habitez.

Vous préparez tous les documents demandés à la page 2.

Vous devez ajouter :

- la copie de la carte d'identité de la personne chez qui vous vivez,
- un justificatif de domicile de moins de 3 mois de la personne chez qui vous vivez,
- une attestation de la personne chez qui vous vivez.

## **Vous êtes un jeune de moins de 26 ans :**

Vous vivez chez vos parents.

Vous préparez tous les documents demandés à la page 2.

Vous devez ajouter :

- un justificatif de domicile de moins de 3 mois de chez vos parents,
- le livret de famille  
ou
- votre acte de naissance

# Liste des mairies de quartier

## Mairie de quartier Mériel

Maison de la citoyenneté Centre  
5, rue Paul-Mériel

Prenez la ligne de **métro A**

Vous descendez à la station **Capitole**



Prenez la ligne de **métro B**

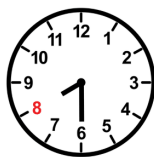
Vous descendez à la station **Jean-Jaurès**



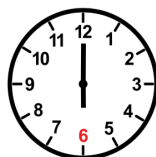
Les jours et les horaires d'ouverture de la mairie :

Du lundi au vendredi :

De 8h30

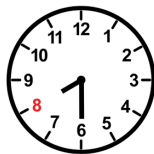


à 18h00

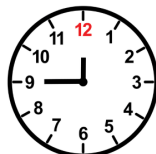


Le samedi :

De 8h30



à 11h45



## Mairie de quartier Saint-Cyprien

Maison de la citoyenneté Rive Gauche

20, place Jean-Diebold

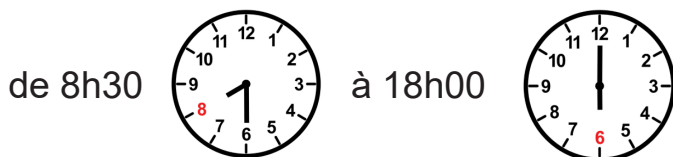
Prenez la ligne de **métro A**

Vous descendez à la station **Saint-Cyprien**

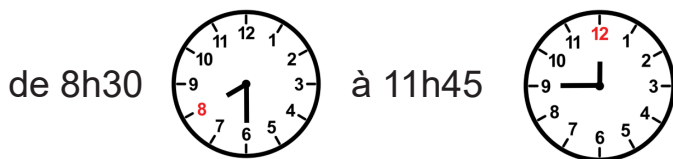


Les jours et les horaires d'ouverture de la mairie :

Du lundi au vendredi :



Le samedi :



## Mairie de quartier Desbals

128, rue Henri-Desbals

Prenez la ligne de **métro A**

Vous descendez à la station **Bagatelle**



Les jours et les horaires d'ouverture de la mairie :

Du lundi au vendredi :




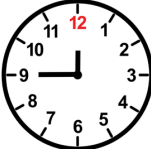


# Mairie de quartier La Cartoucherie

10, rue Thomas-Dupuy

Les jours et les horaires d'ouverture de la mairie :

Le mardi et le jeudi :

de 8h30  à 11h45 

# Mairie de quartier Minimes

Maison de la citoyenneté Nord

4, place du marché aux cochons



Prenez la ligne de **métro B**

Vous descendez à la station **Minimes Claude Nougaro**





Les jours et les horaires d'ouverture de la mairie :

Du lundi au vendredi :

de 8h30  à 18h00 

Le samedi :

de 8h30  à 11h45 

61, avenue Bourgès-Maunoury

Prenez la ligne de **métro B**

Vous descendez à la station **Borderouge**



Les jours et les horaires d'ouverture de la mairie :

du lundi au vendredi :



## Mairie de quartier Croix-Daurade

147, route d'Albi

Prenez la ligne de **bus 19**

Vous descendez à l'arrêt **Colombel Rémy**

Les jours et les horaires d'ouverture de la mairie :

du lundi au vendredi :



# Mairie de quartier Lalande

3, place Paul Riché

Prenez la ligne de **bus 60**

Vous descendez à l'arrêt **Riché**

Prenez la ligne de **bus 69**

Vous descendez à l'arrêt **Riché**

Les jours et les horaires d'ouverture de la mairie :

du lundi au vendredi :

de 8h30  à 12h00  et de 13h30  à 17h00 

# Mairie de quartier Roseraie

Maison de la citoyenneté Est

8 bis, avenue du Parc

Prenez la ligne de **métro A**

Vous descendez à la station **Roseraie**



Prenez la ligne de **bus 36**

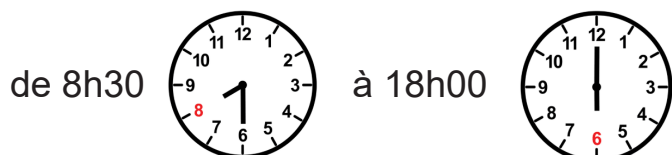
Vous descendez à l'arrêt **métro Roseraie**

Prenez la ligne de **bus 19**

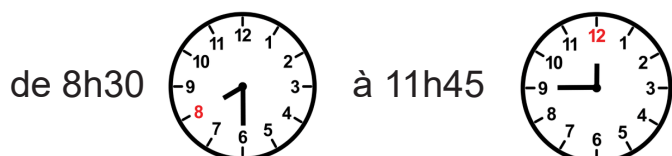
Vous descendez à l'arrêt **métro Roseraie**

Les jours et les horaires d'ouverture de la mairie :

du lundi au vendredi :



Le samedi :



# Mairie de quartier Bonnefoy

4, avenue du Faubourg Bonnefoy

Prenez la ligne de **bus 39**




Vous descendez à l'arrêt **Arago**

Prenez la ligne de **bus L9**

Vous descendez à l'arrêt **Arago**

Les jours et les horaires d'ouverture de la mairie :

du lundi au vendredi :

de 8h30  à 12h00  et de 13h30  à 17h00 

# Mairie de quartier Niel

Maison de la citoyenneté Sud Est

81, rue Saint-Roch

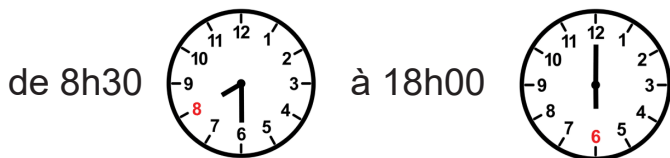
Prenez la ligne de **métro B**

Vous descendez à la station **St Agne - SNCF**

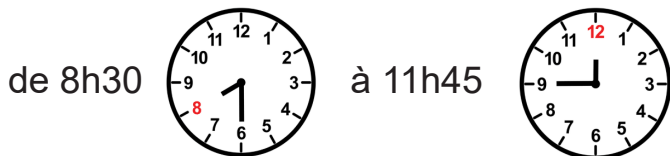


Les jours et les horaires d'ouverture de la mairie :

Du lundi au vendredi :



Le samedi :



## Mairie de quartier Ormeau

345, avenue Jean-Rieux

Prenez la ligne de **bus linéo 8**

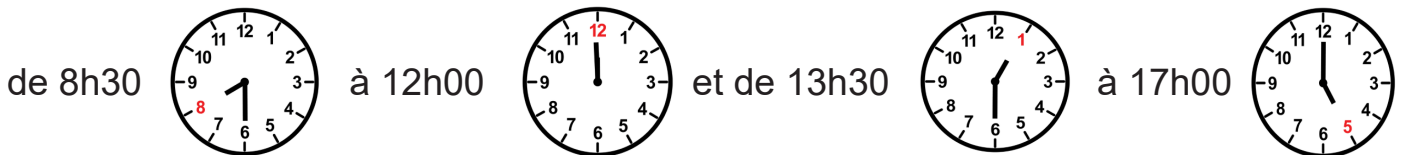
Vous descendez à l'arrêt **Garin**

Prenez la ligne de **bus linéo 7**

Vous descendez à l'arrêt **Ormeau**

Les jours et les horaires d'ouverture de la mairie :

Du lundi au vendredi :



## Mairie de quartier Pont des Demoiselles

63 bis, avenue Saint-Exupéry

Prenez la ligne de **bus linéo 7**

Vous descendez à l'arrêt **Dufour**

Les jours et les horaires d'ouverture de la mairie :

Du lundi au vendredi :



## Mairie de quartier Sauzelong

97, avenue Albert-Bedouce

Prenez la ligne de **métro B**

Vous descendez à la station **Sauzelong**



Les jours et les horaires d'ouverture de la mairie :

Du lundi au vendredi :



## Mairie de quartier Reynerie - Bellefontaine

5, rue de Kiev (dans l'Espace du Lac)

Prenez la ligne de **métro A**

Vous descendez à la station **Reynerie**



Les jours et les horaires d'ouverture de la mairie :

du lundi au vendredi :





## Mairie de quartier Lardenne

2, place Sauvegrain

Prenez la ligne de **bus 65**

Vous descendez à l'arrêt **Lardenne**

Les jours et les horaires d'ouverture de la mairie :

Du lundi au vendredi :



## Mairie de quartier Saint-Simon

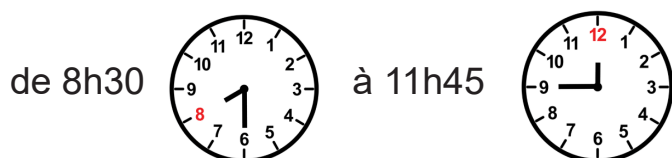
1, place de l'Eglise

Prenez la ligne de **bus 57**

Vous descendez à l'arrêt **Eglise de St Simon**

Les jours et les horaires d'ouverture de la mairie :

Du lundi au vendredi :



Ce document a été transcrit, relu et validé par l'atelier FALC  
de l'ESAT Ôsea, de l'Apei Périgueux

